

Compte rendu n° 02/2018

séance du Conseil Municipal du 07 mars 2018

Le 07 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 27 février 2018 2017, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : **11**
 - présents : 10
 - votants : 10
- Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Pascale VULIN, Lionel LERDUNG, Jean-Michel JACQUES, Alain BRUCHEZ.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Lionel VERNAY

En première partie, le compte administratif de 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018 sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 5 délibérations :

- Représentants de la CCIID
- Dépenses investissements - avant vote du budget 2018
- Arrêt d'un zonage d'assainissement des eaux usées
- Régime forestier
- Maintenance et rénovation de l'éclairage public

Il demande également à ce qu'une délibération soit retirée de l'ordre du jour ;

- Vote du Compte Administratif 2017

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ **Création d'une micro-crèche– demande de subventions**

Monsieur le maire rappelle la volonté du conseil municipal de créer une micro crèche.

Monsieur le maire souhaite solliciter différentes subventions, notamment dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires ainsi que des subventions exceptionnelles de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à mener à bien ces demandes de subventions et s'engage à utiliser les sommes éventuellement allouées pour la création d'une micro crèche

⇒ **Régularisation salaire DONARD Laura**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de régulariser le salaire de Madame DONARD Laura. En effet, les arrêtés de reclassement n'ayant pas été réalisés, il convient de régulariser cet oubli pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} février 2018.

Monsieur le Maire présente le détail :

période	situation			situation régularisée			Nombre de points	Total en euro
	IB	IM	échelon	IB	IM	échelon		
Décembre 2016	342	323	3	343	324	4	1	4,65
Janvier 2017 à mars 2018	342	323	3	351	328	4	117	590,42
Total								595,07

En résumé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser le salaire de Madame DONARD Laura pour un montant de 595,07 euros Brut sur le salaire de mars 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la régularisation proposée pour Madame DONARD Laura ainsi que la régularisation des charges patronales.

⇒ Représentants de la CCIID

Dans le cadre de la création de la CCID, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles demande à chaque commune de communiquer 3 représentants et 3 suppléants.

Chaque commune doit procéder à l'élection de ses représentants au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de désigner

- Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD et Jean- Michel JACQUES (titulaires)

- Jean-Paul COUTY, Lionel LERDUNG, Alain BRUCHEZ (Suppléants)

⇒ Dépenses investissements - avant vote du budget 2018

Les dépenses d'investissement peuvent être payées avant le vote du budget 2018, à hauteur de 25% des crédits votés en dépense d'investissement au budget de l'année précédente.

Dépenses d'investissements votés en 2017 : 215 800 €.

Jusqu'au vote du budget 2018, les dépenses prévues en investissement seront d'environ 53 955 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autoriser Monsieur le Maire à utiliser les crédits en investissement à hauteur de 53 955 euros jusqu'au vote du budget 2018.

⇒ Arrêt d'un zonage d'assainissement des eaux usées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide tous les documents relatifs au projet de zonage d'Assainissement volet eaux usées de la commune de Le SAPPEY

autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement volets eaux usées ainsi élaboré, en même temps que le PLU de la commune de LE SAPPEY

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

⇒ Régime forestier

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire communal du SAPPEY, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée.

La commune du Sappey demande donc l'application du régime forestier pour ces parcelles boisées.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES : Liste des parcelles

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu dit	Surface de la cadastrale (en ha)	Surface proposée l'application du RF (ha)
COMMUNE DU	OA	574	BIOLETTA	0,2885	0,2885
COMMUNE DU	OA	577	LA CROIX	0,2065	0,2065
COMMUNE DU	OC	784	GRENET	1,7117,	1,7117

Surface totale 2,2067

Le conseil municipal, après en avoir délibéré demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus

⇒ Maintenance et rénovation de l'éclairage public

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation et la maintenance du réseau de l'éclairage public 'il convient de passer un contrat avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES. Monsieur le Maire donne lecture du contrat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le contrat avec l'entreprise BOUYGUES ENERGUES ET SERVICES et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a fait réaliser un devis afin de mettre des horloges sur les mats des éclairages publics : 224 euros x 7 = 1568 euros. Cela représenterait une économie pour la Commune de 30%

DIVERS

★ Petite enfance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'une Micro-crèche sur la Commune.

Les devis ont été reçus :

- le bungalow existant serait racheté 110 000 euros à la CCPC

L'élément supplémentaire ainsi que les aménagements coûteraient 41000 euros à la Commune.

Madame Laura Viret informe les membres que les assistantes maternelles de la commune ont refusé la création d'une MAM (Maisons d'Assistants Maternelles).

Pour la suite, une étude de marché va être réalisée par différents gérants de micro-crèche.

Une commission petite enfance est constituée : Mesdames Laura VIRET, Marie-Laure DESBIOLLES, Pascale VULIN, Martine DUSONCHET et Monsieur Pierre GAL.

★ Cantine

Madame DESBIOLLES Marie-Laure explique qu'un contrôle d'hygiène a eu lieu. Suite au rapport reçu, il convient de réaliser certaines modifications dans un délai de 1 mois ou 3 mois.

★ Emploi jeune été

Monsieur le Maire informe que deux jeunes vont être embauchés cet été comme employé technique. L'un sera embauché par Vovray et l'autre par le Sappey)

★ Animation

Le film Abbé GUYOT sera rediffusé le 15 avril 2018.

Fin à 22h25



